

Forfait journalier pour deux personnes comprenant l'emplacement, la tente ou caravane, une voiture :

Hors saison (avril, mai, juin, sept)	12,90 €	<i>Eau chaude et douches</i>
Du 01/07 au 07/07 et du 25/08 au 01/09	17,90 €	<i>chaudes gratuites au bloc</i>
Du 07/07 au 25/08	20,90 €	<i>sanitaire.</i>

Personne supplémentaire (au dessus de deux personnes)

→ Adulte	: 3,70 €
→ Enfant - 12 ans	: 3,10 €
→ Visiteur	: 2,60 €

Suppléments divers

→ Branchement électrique	: 3,10 €
→ Chien	: 2,20 €
→ Deuxième voiture	: 2,60 €
→ Garage Mort	: forfait de base

Caution badge magnétique ouverture barrière : 15 €

A ces tarifs se rajoute la taxe municipale de séjour (0,22 € par personne et par jour à partir de 13 ans).

Journée comptant de 12h à 12h. Les départs après 12 heures entraînant le paiement de la journée suivante.

## CONTRAT DE LOCATION D'UN EMPLACEMENT CAMPING

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

Type de véhicule : \_\_\_\_\_ Immatriculation : \_\_\_\_\_

Participants au séjour : (5 personnes maximum par emplacement)

	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE
1			/ /
2			/ /
3			/ /
4			/ /
5			/ /

Le nombre de personnes ne doit pas être augmenté sans l'accord de la direction.

Type d'installation : \_\_\_\_\_ Dimensions : \_\_\_\_\_ m x \_\_\_\_\_ m = \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

Forfait journalier pour deux personnes : \_\_\_\_\_ €

Branchement électrique 3,10 € \_\_\_\_\_ €

Personne supplémentaire (au dessus de 2 personnes) :

Nombre d'adultes (à partir de 12 ans) X 3,70 € = \_\_\_\_\_ €

Nombre d'enfants (moins de 12 ans) X 3,10 € = \_\_\_\_\_ €

Chien Race \_\_\_\_\_ X 2,20 € = \_\_\_\_\_ €

TOTAL PAR JOUR : \_\_\_\_\_ €

SEJOUR DU \_\_\_\_\_ AU \_\_\_\_\_ NOMBRE DE NUITS : \_\_\_\_\_

(12h) (12h) = \_\_\_\_\_

Montant de la location de l'emplacement \_\_\_\_\_ €

Acompte à verser pour réserver : 60 € + Frais de dossier 18 €

A réception de l'acompte une confirmation vous sera adressée. Le solde est à régler à votre arrivée au camping.

Je reconnais avoir pris connaissance et accepte intégralement les conditions générales de location.

Fait à : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Le règlement peut être effectué par mandat, chèque bancaire, ou chèques vacances à l'ordre de Camping Veillon-Plage Membre d'une association agréée, le règlement par chèque est accepté. Arrêté préf. 08-DRCTAJE/1-452 du 08/08/2008. Classement Tourisme

Camping Veillon-Plage 'Le Bouc Etou' - Le Veillon - Bourgenay - 85 440 Talmont Saint Hilaire

Tél : 02.51.22.20.38 campingveillonplage@hotmail.fr www.campingveillonplage.com SIRET 441 221 165 00018

## CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

- Les arrivées sur le camping doivent s'effectuer entre 12 heures et 18 heures à la date précisée sur votre contrat. Nous devons être avisés de tout retard éventuel de votre arrivée afin de conserver votre location. Après 18 heures, nous nous réservons la possibilité de disposer de l'emplacement.
- Les départs doivent avoir lieu avant 12 heures. Nous nous réservons la possibilité de relouer l'emplacement dès un départ anticipé.
- Toute réservation doit être accompagnée d'un versement d'acompte d'un montant de 60 € + 18 € de frais de dossier. Votre réservation est considérée comme définitive dès qu'elle a fait l'objet d'une confirmation de notre part.
- Vous aurez à régler le solde de votre location à votre arrivée au camping pour la durée complète du séjour, suivant les dates que vous nous avez transmises. Règlement du solde par chèque, chèques vacances ou en espèces.
- Une caution de 15 € (chèque ou espèces) vous sera demandée pour un badge qui vous permettra d'entrer votre véhicule sur le terrain, celle-ci vous sera restituée une fois le badge rendu en fin de séjour.
- Seules les personnes inscrites sur la fiche de réservation sont autorisées à entrer dans le camping. Tout changement éventuel doit être signalé au préalable et ne sera définitif qu'après accord de la direction. Toute déclaration inexacte sur la fiche de réservation, notamment sur le nombre de personnes déclarées pour la durée du séjour, entraînera l'interruption immédiate du séjour et toutes les sommes versées resteront acquises au camping.
- Nous n'acceptons qu'un véhicule par emplacement.
- La baignade dans la piscine du camping reste sous l'entière responsabilité des parents. Les shorts de bain sont formellement interdits, le port de maillot de bain est obligatoire.
- Les visiteurs doivent s'adresser à la réception du camping, et sont tenus au règlement d'une redevance, suivant les tarifs affichés à l'entrée du camping. Leur véhicule doit rester à l'extérieur du camping, l'accès aux douches et à la piscine n'est pas autorisé.
- Toute annulation de séjour doit nous être notifiée par lettre recommandée, la date de réception déterminant la date d'annulation. En cas de désistement jusqu'à 30 jours avant la date d'arrivée prévue, l'acompte sera remboursé, déduction faite d'une somme de 20 € à titre de frais, passé ce délai, les sommes versées resteront acquises au camping.
- Lorsque le séjour est commencé, il n'y a pas de remboursement possible pour cause de départ anticipé, quelle que soit la raison.
- Les chiens et les chats sont acceptés dans la limite d'un par emplacement à condition qu'ils soient tatoués, vaccinés contre la rage, tenus en laisse, non bruyants, sortis du camping pour leurs besoins et jamais laissés seuls dans le camping. Les chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie sont interdits.
- La taxe de séjour n'est pas comprise dans nos tarifs. La TVA au taux de 7 % est incluse dans nos tarifs.
- Les branchements électriques ne sont prévus que pour la lumière, radio, télévision et le réfrigérateur. Puissance maximum fournie par installation: 880 Watts (les appareils tels que four, radiateur, fer à repasser, sèche cheveux, cafetière, et autres appareils de puissance sont interdits).
- Les câbles de liaison électrique doivent être réglementaires (deux conducteurs + terre) et équipés de fiches normalisées.
- Afin de faciliter le déroulement de vos vacances, le règlement intérieur est affiché à l'entrée du camping. Nous vous remercions d'en prendre connaissance et de le respecter.
- La responsabilité du Camping Veillon-Plage (Le Bouc Etou) ne pourra être engagée en cas de vol, perte ou dommage de quelque nature que ce soit, pendant ou suite à un séjour. Une assurance responsabilité civile est obligatoire.

*Chers clients ces précisions étaient nécessaires afin d'éviter toute équivoque. Nous vous remercions pour votre confiance et nous vous souhaitons de BONNES VACANCES.*